

Avis de publicité préalable : activité de type "manège"

La commune de Chaville a été saisie d'une demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un manège, sur la place du Marché. L'emplacement disposera d'une superficie maximale de 24 m². La date de clôture de cet appel public à concurrence est fixée au lundi 14 décembre, à 17h.

Mis en ligne le 08 décembre 2020



Les occupations du domaine public délivrées en vue d'une exploitation économique font l'objet d'une publicité préalable simple ou avec mise en concurrence.

Modalités d'occupation

Cette occupation sera autorisée tous les jours, du 21 décembre 2020 au 18 janvier 2021, à l'exception du 25 décembre.

- > Lieu : place du Marché
- > Jours : lundi, mardi et vendredi, de 15h30 à 19h ; mercredi, jeudi, samedi et dimanche, de 10h à 12h30 et de 15h30 à 19h
- > Matériel fourni par la ville : prise électrique pour la place du Marché et des passes câbles pour sécuriser l'installation

Le manège devra répondre à plusieurs exigences :

- > Satisfaire aux normes en vigueur
- > Avoir une esthétique adaptée au site et au contexte local
- > Transmettre la liste du matériel avec les puissances électriques

Redevances

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et à la délibération n°DEL01_2018_0034 du 26 mars 2018 fixant [les redevances d'occupation ou d'utilisation privative du domaine public](#).

Candidatures

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du CG3P, la commune invite toute personne intéressée à se manifester en adressant un courriel indiquant l'objet de la demande, le projet proposé et les coordonnées complètes du demandeur, jusqu'au 27 mars 2020 à 17h à v.gousset@ville-chaville.fr

Renseignements pratiques

Service gestionnaire : Fêtes et Manifestations

Personne à contacter : v.gousset@ville-chaville.fr

TÉL : 01 41 15 40 68

Dates de l'exploitation économique (incluant le temps d'installation et de démontage)

Du 21 décembre 2020 au 18 janvier 2021

Date de clôture de la réception des manifestations d'intérêt

Lundi 14 décembre 2020 à 17h



Vue plan ▼



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS